

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V.355 Vœu relatif aux conditions salariales et sociales des agents du SYCTOM

Le Conseil de Paris,

Considérant que le SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets, traite les déchets de la Ville de Paris et 84 autres communes de 11 établissements publics territoriaux ;

Considérant que 2,3 millions de tonnes de déchets sont actuellement traités par le SYCTOM dont une partie est valorisée grâce à un processus de recyclage ;

Considérant que le SYCTOM dispose de six centres de tri destinés à recueillir les collectes sélectives dont deux à Paris, l'un dans le 15^{ème} et l'autre dans le 17^{ème} arrondissement ;

Considérant le récent mouvement social du centre de tri géré par Véolia dans le 15^{ème} arrondissement demandant des primes et des revalorisations salariales ;

Considérant que Paris dispose de trente-trois représentants au Conseil syndical du SYCTOM sur quatre-vingt-dix sièges et que tous les groupes politiques y sont représentés ;

Considérant le travail de la Ville de Paris pour renforcer les clauses sociales et durables dans ces marchés, via le schéma de la commande publique responsable, dont la 2^{ème} édition sera présentée au conseil de décembre prochain ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- Les représentants du Conseil de Paris demandent au conseil syndical du SYCTOM, la création d'un groupe de travail sur la commande publique responsable, à l'image du schéma parisien.
- Le SYCTOM informe régulièrement les élus des négociations sociales.